

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille dix-neuf et le cinq décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 29 novembre 2019

Présents : Jean ANDRE, Jean-Luc ANNEQUIN, André BEJUIT, Patrick BELMONT, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Richard BRELET, Christophe BROCHARD, Jean-Claude CARRE, Daniel CEZARD, Monique CHABERT, Thierry CLEYET-MAREL, Raymond COQUET, Nour-Eddine DEGHA, Jean-François DELDICQUE (à son arrivée à 19h15), Vincent DURAND, Christophe DUVERNE, Marie-Christine FRACHON, Didier FREMY, Jean-Charles GALLET, Michel GALLICE, Marie-Agnès GONIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Gilbert GUINET, Gilbert JOYE, Gilles LEHMANN, Frédéric LELONG, Emmanuel LIMOUZIN (à son arrivée à 18h59), Jean-Pierre LOVET, Roger MARCEL, Joëlle MARTIN, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Eric PHILIPPE, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Daniel RABATEL, Rémy RABATEL, Jean-Louis REYNAUD, Alain RICHIT, Pierre ROUSSET, Michel SERRANO, Monique SOULIER, Thérèse TISSERAND, Marie-Agnès TOURNON, Christian VIEUX-MELCHIOR, Daniel VITTE, Gérard VITTE.

Excusés/absents :

Frédéric BARBIER, Jean-François DELDICQUE (avant son arrivée à 19h15), Emmanuel EGLAINE, Benjamin GASTALDELLO, Delphine GIRERD, Sébastien GUEUGNOT, Emmanuel LIMOUZIN (avant son arrivée à 18h59), Solange MASCLAU, Fabien RAJON, Céline REVOL.

Max GAUTHIER est remplacé par Gilles LEHMANN, Véronique SEYCHELLES est remplacée par Jean-Claude CARRE, Julien VENTURA est remplacé par Gilbert GUINET.

Pouvoirs (4) :

Hélène BERTHET-BIZOT donne pouvoir à Gilbert JOYE, Claire DURAND donne pouvoir à Vincent DURAND, Jacques GARNIER donne pouvoir à Christophe DUVERNE, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL.

## A l'ordre du jour :

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

### PROCES VERBAUX

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 26 septembre 2019

**- Adopté à l'unanimité**

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 7 novembre 2019

**- Adopté à l'unanimité**

### PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, les modifications à apporter à l'ordre du jour pour, le :

#### **Projet 2.2 : Attribution de compensation 2019**

PROJET DE DELIBERATION MODIFIE

#### **Projet 2.9 : « Modification du tableau des emplois permanents »**

PROJET DE DELIBERATION MODIFIE

#### **Projet 3.14 : Achat auprès de la commune d'Aoste d'un terrain de 2Ha sur le PIDA en vue de la vente à Cap Vert Bio Energie pour la réalisation d'une unité de méthanisation territoriale**

PROJET DE DELIBERATION MODIFIE

#### **Projet 3.15 « Cession d'un terrain à IDSB sur la zone d'activité de Muneri à Romagnieu »**

PROJET DE DELIBERATION MODIFIE

#### **Projet 3.16 « Cession d'un terrain à MV Paysages et Constructions sur la Zone d'activité de Mas de Perrière à Chélieu et Val de Virieu »**

PROJET DE DELIBERATION MODIFIE

## 1. DIRECTION GENERALE

### Développement durable

1.1 (1004-2019-301) Engagement au Contrat de Transition Ecologique Nord-Isère Durable - **Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'approuver le principe et les modalités de mise en œuvre du contrat de transition écologique (CTE) Nord-Isère Durable arrêté au 15 novembre 2019.

**Arrivée d'Emmanuel LIMOUZIN à 18H59 (le quorum est modifié)**

### Eau, assainissement, prévention des risques inondation

1.2 (1005-2019-302) Approbation du projet de statuts du Syndicat des Eaux des Abrets - **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver le projet de statuts du Syndicat des Eaux des Abrets.

1.3 (1006-2019-303) Désignation des délégués de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au sein des Syndicats des Eaux des Abrets et de la Plaine et des Collines du Catelan - **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'élire au sein du comité du Syndicat des Eaux des Abrets, et de la Plaine et des Collines du Catelan, des délégués titulaires et suppléants

1.4 (1007-2019-304) Validation des tarifs eau et assainissement sur le périmètre du service de la Communauté de commune Les Vals du Dauphiné - **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver les tarifs eau et assainissement.

**Arrivée de Jean-François DELDICQUE à 19h15 (le quorum est modifié)**

## 2. RESSOURCES

### Finances

2.1(1008-2019-305) Rapport d'orientations budgétaires 2020 - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit d'acter le rapport d'orientations budgétaires pour 2020 et d'approuver les échanges portant sur les orientations budgétaires 2020.

2.2 (1009-2019-306) Attributions de compensation 2019 - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'acter la communication des rapports de la CLECT et d'approuver les montants d'Attributions de Compensation.

2.3 (1010-2019-307) Budget Général – Décision Modificative n°02-2019 et Budget Annexe Aménagement des Zones – Décision Modificative n°01-2019 - **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les décisions mentionnées.

2.4 (1011-2019-308) Budget Général – Créances irrécouvrables et effacement de dettes- **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 1 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les montants de créances pour un montant de 4 450,09 €.

2.5 (1012-2019-309) Versement d'une subvention du Budget Principal au Budget Annexe des Aménagements des Zones - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention telle que mentionnée.

2.6 (1013-2019-310) Budget Annexe des Actions Economiques – Créances irrécouvrables et effacement de dettes - **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 1 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les montants de créances pour un montant de 2 428,50 €.

2.7 (1014-2019-311) Budget Annexe de l'Eau et Budget Annexe de l'Assainissement – Décision Modificative n°01-2019 - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la décision mentionnée.

2.8 (1015-2019-312) Budget Eaux et Assainissement – Créances irrécouvrables et effacement de dettes **Adopté à la majorité absolue (48 pour, 5 oppositions, 1 abstention)**

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation

Il s'agit d'accepter le montant de ces créances irrécouvrables pour un montant de 85 945,59 €.

## Ressources Humaines

2.9 (1016-2019-313) Modification du tableau des emplois (postes permanents) **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication*

Il s'agit d'approuver le tableau des emplois présenté.

## Patrimoine communautaire

2.10 (1017-2019-314) Désaffectation et déclassement du domaine public du tènement sis dans la zone d'activité des Vallons à Rochetoirin (une partie des lots cadastrés B818 – B817 et B819) et cession du tènement à l'entreprise MEN SERVICES - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de constater préalablement la désaffectation du domaine public de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du tènement immobilier clos d'environ 2 200m<sup>2</sup>, partie du lot cadastré B817 et B818, sis dans la zone d'activités des Vallons à Rochetoirin, d'approuver son déclassement du domaine public afin de l'incorporer dans le domaine privé de la Collectivité, d'accepter la cession de l'ensemble immobilier, pour un montant de 165 000 € HT et d'approuver la constitution d'une servitude de passage sur le lot B819, au niveau du portail d'accès au site, d'une surface d'environ 6mX10m.

## 3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Développement économique

3.1 (1018-2019-315) Ouvertures dominicales 2020 - **Adopté à la majorité absolue (49 pour, 3 oppositions, 2 abstentions)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales sur la base du calendrier transmis par les communes des Abrets en Dauphiné, La Tour du Pin et Saint Jean de Soudain.

3.2 (1019-2019-316) Projet de contrat du « Territoire d'industrie » La Tour du Pin – Grésivaudan **Adopté à la majorité absolue (43 pour, 1 opposition, 10 abstentions)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'approuver la proposition de projet de contrat du « Territoire d'industrie » La Tour du Pin - Grésivaudan pour une durée de trois ans (2020 - 2022).

3.3 (1020-2019-317) Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère en charge du commerce sur la partie Est des Vals du Dauphiné - **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 1 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'approuver la convention de mise à disposition triennale, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un agent de la CCI Nord-Isère en charge du commerce sur la partie Est de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné.

3.4 (1021-2019-318) Pépinière d'entreprises Le Cap : convention de partenariat 2020 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'approuver la mise à disposition d'un agent qualifié de la CCI Nord-Isère auprès de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour sa Pépinière d'entreprises Le Cap, pour un coût annuel de 20 000 Euros TTC, pour l'année 2020, selon les conditions définies par voie de convention.

### **Aménagement du territoire, mobilités, zones d'activité**

3.5 (1022-2019-319) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Chimilin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Chimilin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.6 (1023-2019-320) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Doissin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Doissin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.7 (1024-2019-321) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Granieu concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Granieu concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.8 (1025-2019-322) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Pont de Beauvoisin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**  
*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Pont de Beauvoisin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.9 (1026-2019-323) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint André Le Gaz concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**  
*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint André Le Gaz concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.10 (1027-2019-324) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Jean d'Avelanne concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**  
*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Jean d'Avelanne concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.11 (1028-2019-325) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Sainte Blandine concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**  
*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Sainte Blandine concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.12 (1029-2019-326) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint-Ondras concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**  
*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint-Ondras concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.13 (1030-2019-327) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Victor de Cessieu concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**  
*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Victor de Cessieu concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

3.14 (1031-2019-328) Achat auprès de la commune d'Aoste d'un terrain de 2Ha sur le PIDA en vue de la vente à Cap Vert Bio Energie pour la réalisation d'une unité de méthanisation territoriale

**Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider l'achat d'un terrain de 2 Ha auprès de la Commune d'Aoste pour un montant de 180 000 € HT.

3.15 (1032-2019-329) Cession d'un terrain à IDSB sur la zone d'activité de Muneri à Romagnieu

**Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles ZI 372, 369 et 367 d'une surface de 3 020m<sup>2</sup> ainsi qu'une partie de la parcelle ZI 375, d'une surface d'environ 6 176 m<sup>2</sup> située au sein de la zone de Muneri à Romagnieu, à IDSB ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>.

3.16 (1033-2019-330) Cession d'un terrain à MV Paysages et Constructions sur la Zone d'activité de Mas de Perrière à Chélieu et Val de Virieu - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'approuver la cession d'une partie de la parcelle AD 249 située au sein de la zone Mas de la Perrière à Chélieu et Val de Virieu, à Messieurs Muet ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à ceux-ci, moyennant le prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>.

## 4. VIE LOCALE

### Culture, sport

4.1 (1034-2019-331) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour la construction de la médiathèque « tête de réseau » à Pont-de-Beauvoisin : mobilier et informatique

**Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit de valider le dépôt d'un dossier de demande subvention en investissement auprès du Conseil départemental de l'Isère.

4.2 (1035-2019-332) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour la ré-informatisation des médiathèques - **Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit de valider le dépôt d'un dossier de demande subvention en investissement auprès du Conseil départemental de l'Isère.

### **Petite enfance, enfance, jeunesse, services au public**

4.3 (1036-2019-333) Signature de la convention Territoriale Globale (CTG) avec les partenaires - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit d'approuver la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère et l'ensemble de ses partenaires.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Fin de séance à 21H20